

LA CREATION D'ENTREPRISE

Créer son entreprise !! Derrière ce souhait exprimé par de très nombreux créateurs en herbe se cachent la nécessité d'un projet rigoureusement réfléchi, et du respect de formalités incontournables à la démarche de création.

La plupart des cessations d'activités (5 ans après leur création, la moitié des entreprises ont cessé leur activité selon l'APCE) sont dues à des carences ou erreurs de gestion que le dirigeant-créateur aurait facilement pu combler ou éviter grâce à l'accompagnement d'un expert-comptable.

Chez Peltriaux Solutions, l'expert-comptable, professionnel du chiffre qui jouit d'un monopole sur la tenue de la comptabilité, est avant tout au contact quotidien des réalités des entreprises et de leurs dirigeants.



Quels sont les différents points de passage de la création d'entreprise ?

ECONOMIE GESTION : LA COLONNE VERTEBRALE DU PROJET

Valider votre légitimité et votre motivation à mener à bien ce projet : expérience dans le métier, formation, réseau et relations professionnelles, envie et énergie, en bref, vos facteurs clés de succès

Comprendre votre approche de ce projet : particularité de votre stratégie commerciale et les besoins-clients auxquels vos produits doivent répondre

Réaliser votre étude de marché : Connaître l'état du secteur d'activité, le niveau de la concurrence, la taille du marché cible

Etablir avec vous votre prévisionnel financier (Business Plan) sur 3 ans : s'assurer de la faisabilité financière du projet en validant sa rentabilité économique et la cohérence du plan de financement (Capacité d'endettement, Besoin en Fonds de Roulement à prendre en compte, seuil de rentabilité à atteindre, ressources à disposition, investissements nécessaires à l'activité...)

Trouver le bon partenaire financier pour accompagner le projet : car les créateurs ont souvent peu l'expérience des relations avec les banques



CADRE JURIDIQUE SOCIAL ET FISCAL : L'ENVELOPPE DU PROJET

Définir la nature de votre activité : Artisan, Commerçant, Industriel, Profession Libérale

Définir le statut juridique de votre entreprise : après prise en compte de la nature de l'activité, le nombre d'associés, la fixation du capital social, le fonctionnement juridique de la société, l'organisation de la direction de l'entreprise et des rapports avec les autres associés, la protection du patrimoine personnel des associés

Définir votre statut fiscal :

- **Catégorie de bénéfices :** BIC, BNC, sans fiscalité
- **Choix de votre régime d'imposition :** soumis à l'impôt sur le Revenu (IR) ou l'impôt sur les Sociétés (IS)
- **Choix de votre régime de TVA :** régime de la franchise en base (micro-entreprise), régime du réel simplifié ou du réel normal.

Préciser vos obligations comptables : très allégées (micro-entreprise) ou plus structurées (pour entreprise individuelle ou société)

Mettre en place votre régime de protection sociale : Régime général de sécurité sociale ou Régime Social des Indépendants (RSI), statut éventuel du conjoint

Analyse des aides et exonérations : aides financières publiques - Etat et Collectivités territoriales-allouées aux créateurs d'entreprise.

Ces aides se présentent sous forme de primes, d'exonération d'impôts (sur les bénéficiaires/ impôts locaux / cotisations sociales), ou encore de dispositifs particuliers pour favoriser la réinsertion professionnelle.

LES FORMALITES DE CREATION : LA CONCRETISATION OFFICIELLE

Déclarer votre entreprise et enregistrer votre activité :

Auprès de l'INSEE (toutes entreprises) : N° SIREN (identification de l'entreprise), N° SIRET (identification de l'établissement), et code APE (Activité Principale Exercée).

- au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) pour une activité commerciale

- au Répertoire des Métiers tenu par la Chambres des Métiers et de l'Artisanat pour une activité artisanale

Délai d'obtention d'un K-bis après envoi du dossier complet : entre 3 et 7 jours ouvrables.



Créer son entreprise avec un expert-comptable, une obligation ?

Se faire accompagner par un expert-comptable n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé.

En effet, choisir Peltriaux Solutions, c'est choisir d'être accompagné par un professionnel de l'entreprise, qui a suivi un parcours de formation long et sélectif (bac+10) et bénéficier d'une vision globale et précise des projets, de la connaissance des pré-requis du métier de dirigeant et des responsabilités qui lui incombent.

« POURQUOI PRENDRE UN EXPERT COMPTABLE AU MOMENT DE SA CREATION D'ENTREPRISE ? »

Créer une entreprise requiert de réelles compétences. L'expert-comptable Peltriaux Solutions est un partenaire de développement pour le dirigeant-créateur. Il permet également d'apporter du recul et de la sérénité, de rappeler les priorités, dans un moment souvent très dense pour le créateur.

En s'occupant de toutes les formalités, le cabinet d'expertise comptable à Bruges Peltriaux Solutions vous évite les risques d'erreurs, et vous permet de gagner du temps à toutes les étapes du processus de création de votre entreprise.

Par ailleurs, par ses compétences pluridisciplinaires, le cabinet est capable de mettre en place rapidement toute l'organisation administrative interne nécessaire, et de donner un cadre sécurisé à vos obligations juridiques, comptables, fiscales et sociales (par exemple la création de vos premiers bulletins de salaire).